

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 7 du 18 février 2016

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte 3

INSTRUCTION N° 8587/DEF/GEND/DPMGN/SDC/BFORM
portant abrogation d'un texte.

Du 29 janvier 2016

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale ; sous-direction des compétences ; bureau de la formation.*

INSTRUCTION N° 8587/DEF/GEND/DPMGN/SDC/BFORM portant abrogation d'un texte.

Du 29 janvier 2016

NOR D E F G 1 6 5 0 0 9 9 J

Texte abrogé :

Instruction n° 105466/GEND/SRH/SDC/BFORM du 1^{er} septembre 2009 (BOC N° 36 du 25 septembre 2009, texte 17 ; BOEM 651.4.6).

Référence de publication : BOC n° 7 du 18 février 2016, texte 3.

Le texte ci-après est abrogé :

- instruction n° 105466/GEND/SRH/SDC/BFORM du 1^{er} septembre 2009 relative à l'enseignement à distance en gendarmerie.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général,
sous-directeur des compétences,*

Didier QUENELLE.